

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 septembre 2018 à 21 Heures.

L'an deux mille dix huit, le jeudi 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LAGARDE, AURENSAN, BARNADAS, GARCIA, GARROS, PAYROS, Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET.

Etaient absents et excusés : MM CHANUT DARBAS LABADIE LETELLIER NAVARRE

Etait absent : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 Août 2018 qui n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une séance de travail en présence du bureau d'études Altair de Tarbes, retenu lors de la précédente réunion du conseil municipal.

Projet bourg centre avec le bureau d'études Altair

Mme Gravellier et M. Dembinski ont présenté aux membres du conseil, les premières analyses du territoire ainsi que leurs méthodes de travail. L'étude de ce projet durera 5 mois.

Après divers entretiens, il est convenu qu'un compte rendu de la présente réunion parviendra en mairie et sera affiché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 1^{er} octobre 2018 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 1^{er} octobre 2018

Le Maire,
Philippe BARATAULT